

DOCUMENT DE TRAVAIL

Françoise de PANAFIEU 2008

La petite enfance à Paris

1) Faits et chiffres

A.- L'accueil des enfants de moins de 3 ans est ainsi assuré à Paris aujourd'hui :

- a) accueil collectif :
 - secteur municipal : 18.932
 - secteur associatif : 6.816
 - total : **25.748** dont 1.156 places à horaires adaptés
dont 682 places ouvertes après 19 h.
dont 351 places ouvertes le samedi
- b) accueil par les assistantes maternelles :
 - nombre d'assistantes maternelles libérales : 2.432
 - capacité totale d'accueil : 5.828
 - nombre d'enfants accueillis : **4.174**
- c) accueil à domicile : **8.407** enfants gardés par une auxiliaire parentale
- d) « scolarisation » : **1.477**
- e) **enfants sur liste d'attente : 15.000** (de l'aveu même d'O.Trostianski)
dont : 4.500 qui ne disposent d'aucun mode de garde

B.- La vérité sur les chiffres communiqués par B. Delanoë depuis 2001 :

Bertrand Delanoë met en avant la création de mars 2001 à mars 2007 de 4.516 nouvelles places de crèche. Il y a là un mensonge qui fait abstraction des :

- a) 503 places fermées (source : document remis par le Maire de Paris au Comité de suivi le 29 mai 2007)
- b) 138 places artificiellement créées par une astuce comptable qui consiste à augmenter de 10 % par rapport aux délibérations votées le nombre de berceaux de crèches à grande capacité (66 au lieu de 60), sans mise à disposition d'espaces ni de personnels qualifiés supplémentaires !
- c) 887 places initiées sous la mandature précédente
- d) 29 berceaux portés par les maires UMP d'arrondissements : rue Chardon Lagache (16^{ème}), rue de Saussure et rue Truffaut (17^{ème})
- e) 39 places mises à disposition par des administrations extérieures (AP-HP, par exemple)

« Quand les bornes sont dépassées, il n'y a plus de limite ! » Le Maire n'a aucun scrupule à intégrer dans son bilan 66 places ouvertes avant même qu'il ne soit élu Maire de Paris ! Ainsi en est-il par exemple de la crèche de la rue Charles Lecocq (XV^{ème}).

Au total, ce ne sont pas 4.516 nouvelles places, mais 2.830 que l'on peut mettre au crédit de Bertrand Delanoë, soit 63% de son engagement électoral, alors même qu'il a bénéficié d'une année de mandat supplémentaire !

Pour être tout à fait complet, il faut ajouter que ce sont les associations qui sont à l'origine de l'essentiel de ces places. Certaines, parce que le projet qu'elles peuvent présenter se situe dans

un arrondissement de l'opposition, se voient obtenir une fin de non recevoir de la Ville. Et tant pis pour les quelques dizaines d'enfants qui auraient pu bénéficier d'un accueil.

La vérité des chiffres – Bertrand Delanoë le sait – n'est pas celle que la Ville prétend nous faire croire. D'ailleurs, le « suivi » du nombre de places ne fait pas l'objet d'une étude contradictoire, car bien que dénommé « comité de suivi », la structure mise en place par Bertrand Delanoë, dans laquelle siègent des élus de tous les groupes, se contente de prendre acte du document annuel officiel remis au moment de sa réunion, mais ne dispose pas des moyens de contrôle indispensables à une quelconque validation des chiffres.

En tout état de cause, le rapport de la Chambre régionale des comptes indique clairement que sur la période 2001-2005 « le nombre d'enfants augmentait de 2,1 % alors que le nombre de places de garde progressait de 1,2% ».

C.- Le coût d'un berceau de crèche.

Le coût d'un berceau :

- en investissement : 35.000 euros en moyenne (mais très variable selon la nécessité d'acheter un local ou non, et de l'ampleur de la réfection).
- en fonctionnement : 1.500 euros par mois.

Alors que la municipalité évoque régulièrement le désengagement de l'Etat, il faut lui rappeler que l'Etat participe au financement des crèches de façon très soutenue depuis les gouvernements Raffarin et Villepin : de 51,5 millions en 2002 à 88,7 millions en 2004. D'ailleurs, le rapport de la Chambre régionale des comptes précise que « la progression des financements octroyés par la CAF a permis de réduire le taux d'effort de la Ville, qui est passé de 40 % en 2000 à 37,7 % en 2004 ».

En investissement, l'effort de l'Etat est de 6.000 euros par berceau. Cet effort financier de la CAF s'est accentué avec la mise en place de fonds exceptionnels d'investissements d'un montant global de 650 millions d'euros (2001 à 2004). Dans le cadre de ces fonds exceptionnels, la CAF de Paris a engagé une dotation de 12,7 millions d'euros à quotité égale entre la Ville et les associations.

2) Les problématiques

1. *Le déficit de personnel.*

L'augmentation des offres devrait se traduire en une augmentation des personnels. Mais aucun plan prévisionnel de recrutement de professionnels de la petite enfance n'a été mené. Aujourd'hui, la sécurité des tout-petits est compromise. Malgré les demandes réitérées du Groupe UMP, la municipalité n'a jamais communiqué le taux d'encadrement par établissement, parce qu'elle ne respecte pas les réglementations nationales (1 adulte pour 5 bébés qui ne marchent pas ; 1 adulte pour 8 bébés qui marchent). C'est l'objet du mouvement social auquel le Maire a été confronté en 2006, qui a paralysé 191 crèches et halte-garderies sur 363.

2. *Les crèches à horaires décalés.*

La particularité parisienne des horaires de travail des parents nécessite la prise en compte par la collectivité parisienne de cette donnée pour élargir la plage horaire d'ouverture des structures d'accueil des enfants. D'ailleurs, une étude du CREDOC de décembre 2003 identifie cette attente des Parisiens. Pourtant, la Ville de Paris ne parvient pas à satisfaire les familles à travers les structures municipales. En revanche, c'est dans le cadre de structures associatives ou d'établissements gérés par l'AP-HP que l'on trouve les 1.156 places à horaire décalé (source : rapport de la Chambre régionale des comptes).

3. *L'accueil des enfants handicapés.*

Le rapport de la Chambre régionale des comptes met en avant l'insuffisance de la Ville à accueillir les enfants porteurs de handicap (déficit de 500 places en 2002). Il s'inquiète de ce que l'« objectif formulé en emplois supplémentaires (100 postes d'auxiliaires de puériculture) ne sera pas atteint ».

4. *La politique de sape des gardes alternatives.*

Un seul objectif mobilise la politique de la petite enfance à Paris : créer des places en crèche. Cette vision exclusive de l'accueil des tout-petits se fait au détriment d'autres modes de garde, parfois préférés des parents, avec à la clé une économie pour la Ville de 10 millions d'euros (la ville a évalué le coût de PAPADO à 2,3 M€ là où l'APPE-AM et l'APPE-GD constituait un effort de 12,3 M€) :

a) l'APPE-AM (allocation « Paris Petit Enfant » tournée vers les familles qui choisissent le mode de garde professionnel d'une **assistante maternelle agréée**) a été purement et simplement supprimée en 2004, sans délibération du Conseil de Paris, pénalisant les familles qui ont recours aux 2.500 assistantes maternelles de Paris : même les familles, dès le premier enfant, dont les revenus sont inférieurs à 3.812 €, sont toutes perdantes (de 39 € à 382 € mensuels !)

b) transformation de l'APPE-GD (allocation pour la **garde à domicile**) en PAPADO ouverte à la garde à domicile selon les critères sociaux. Les familles de deux enfants, dont les revenus sont inférieurs à 4.167 € perçoivent une faible allocation (300 €) qui laisse une part familiale comprise entre 20 et 55 % de leur budget consacré à la garde d'enfant... et qui les exclue *de facto* du dispositif ! Toutes les familles de trois enfants, quels que soient leurs revenus, ont perdu entre 160 et 382 € par mois !

c) la menace persiste sur les **jardins d'enfants** de l'OPAC : 1.350 enfants, âgés de 2 ans ½ à 6 ans, sont gardés dans les 22 jardins d'enfants de l'OPAC par un personnel de qualité. La municipalité est bloquée (grâce à la pression des familles, des personnels et de l'opposition municipale qui a organisé sur le sujet le premier scrutin public du Conseil de Paris) dans son projet de transformer ces structures exceptionnelles et très appréciées en crèches municipales (dans le seul but de satisfaire, par ce transfert, l'engagement électoral des 4.500 places de crèches ouvertes avant 2007). Cette communication manque de respect aux personnels et aux parents qui fréquentent les Jardins d'enfants : en 15 pages de communication, pas un seul mot à leur sujet ! Est-ce à dire que la Ville a définitivement décidé de les supprimer ? Faut-il comprendre que depuis que l'OPAC a absorbé la SAGI, il se désintéresse des familles ?

3) L'objectif

Droit de garde opposable : tout petit parisien de moins de trois ans doit avoir un mode de garde aidé par la ville.

4) Premières idées à soumettre aux Parisiens

a) Créer une « allocation municipale de libre choix » pour la garde de l'enfant, qui permette, cumulée avec l'allocation de la CAF, d'offrir véritablement un choix aux familles quant au mode de garde. Ainsi, elles ne se tourneront pas systématiquement

vers la crèche au motif que c'est le mode le plus avantageux financièrement. Cela entend que, en crèche, en jardin d'enfants, chez une assistante maternelle, ou gardée à domicile par une professionnelle, le coût de garde n'excède pas 20 % des revenus des ménages. Prévoir une aide financière significative pour les pères ou les mères qui font le choix d'arrêter de travailler pour élever leurs enfants.

- b) faciliter l'accès des assistantes maternelles aux logements de grande taille par une allocation si elle se loge dans le parc privé, ou par une politique de développement de logements adaptés dans les programmes de constructions immobiliers lancés par la Ville.
- c) Créer une école municipale de puériculture et de formation des assistantes parentales à domicile
- d) Développer la création des Jardins d'enfants